

QUELLE INDUSTRIALISATION POUR UN PULVÉRISATEUR-TUNNEL AVEC RÉCUPÉRATION EN VIGNE ÉTROITE ?

23 mars



04 juin
2020



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire œuvre au développement de l'agriculture régionale, au travers de ses missions, de représentation des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics et des collectivités, d'information et sensibilisation du plus grand nombre notamment sur les enjeux et cadres réglementaires, de recherche - innovation pour l'acquisition de références et repères éclairant la prise de décisions technico-économiques des agriculteurs, ainsi que d'accompagnement par l'animation, le conseil et la formation des agriculteurs et groupes d'agriculteurs dans leur transition vers des pratiques et systèmes agroécologiques et performants.

Le vignoble des Pays de la Loire (Anjou-Saumur/Muscadet/Coteaux du Loir/Fiefs Vendéens) et celui de la Touraine font partie du vignoble du Val de Loire. Les acteurs de la filière viticole sont particulièrement en attente de références concernant principalement les problématiques suivantes : biodynamie, contrôle des maladies cryptogamiques incluant la phytothérapie, maîtrise des ravageurs, gestion de la fertilisation, maîtrise des adventices et travail du sol, toutes alternatives pour la réduction de l'emploi de phytosanitaires.

Produire du raisin de qualité, en maîtrisant les coûts tout en respectant un impact environnemental le plus neutre possible : tel est le défi à relever. Suivi technique de la vigne, conseils agronomiques et en équipements matériels, choix stratégiques, commercialisation, encadrement des salariés... Autant de thématiques sur lesquelles les conseillers des Chambres d'agriculture accompagnent les viticulteurs au quotidien, individuellement ou en groupe.

Enfin, la Chambre se mobilise pour accompagner un nombre croissant de viticulteurs vers la certification HVE - haute valeur environnementale - de leur exploitation.

LA PROBLÉMATIQUE

Le plan Ecophyto II (plan national revu en 2018) a pour objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires de 50 % en 2025.

Pour atteindre cet objectif et préserver l'état sanitaire des vignes, il est essentiel de travailler sur la qualité de la pulvérisation des produits, c'est-à-dire améliorer la précision de la pulvérisation et limiter au maximum la dérive ainsi que les embruns lors des applications.

Si en vigne large (inter-rang de plus de 1,40 m), la plupart des pulvérisateurs sont adaptés pour assurer une protection de qualité, avec également une gamme de matériel qui récupère la pulvérisation qui passe au travers de la cible (feuillage), il n'en est pas de même en vigne étroite.

Pour les plantations inférieures à 1,30 m entre rangs, il n'y a pas ou très peu de pulvérisateurs équipés de panneaux de récupération adaptés pour effectuer une application de qualité qui requiert le principe de pulvérisation tangentielle aux ceps de vigne. L'écartement du système de pulvérisation avec la végétation étant très restreint, la qualité de positionnement des produits est moindre et leurs efficacités sont altérées.

Néanmoins, depuis une dizaine d'années, en vignoble nantais, un prototype a été élaboré par quelques viticulteurs et un artisan mécanicien local avec un accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique. Ce prototype répond à la problématique. Il s'agit d'un concept d'application par le dessous du cep de vigne avec la pulvérisation qui remonte au travers du feuillage tout en étant confinée dans un tunnel pour récupérer les embruns. Ce matériel est suivi dans une exploitation DEPHY et répond pleinement à un objectif de qualité de traitement en vignes étroites avec une récupération ou économie de produit suivie depuis 8 ans de l'ordre de 45%.

Ce prototype n'a permis que la construction seulement d'un deuxième appareil avec quelques améliorations et il est aujourd'hui plus qu'urgent de passer au stade d'une première industrialisation afin de répondre à une demande qui émerge sur les exploitations. Une demande qui est par ailleurs accélérée par la nouvelle réglementation des zones de non traitement en bordure de zone d'habitation, (nouvelle réglementation très impactante en vignoble de Nantes avec une forte densité de population dans les villages en bordure des îlots viticoles)



MODALITÉS DE COLLABORATION

Dans ce contexte, nous recherchons un solutionneur en capacité d'industrialiser le prototype afin que la filière viticole puisse bénéficier de cette innovation. La problématique est donc de trouver une solution d'industrialisation avec un constructeur de pulvérisateurs.